

# EHPAD

## Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Point de situation après la présentation du dossier en Groupe de Travail pensionnés de la CoFASS, du Comité d'Établissement de l'ÉPIC de tête du mois d'avril, et de l'audience unitaire du 18 mai.



juin 2017



Après l'annonce explosive en octobre 2016 de l'Entreprise, décidée de se désengager rapidement du champ de la dépendance matérialisé par les 4 établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Villevaudé – Neuilly sur Marne – Santenay et Illiers Combray, le dossier d'évolution semble pour le moins stagner. La fin de la longue histoire de l'Action Sociale avec ses maisons de retraite, avec l'hypothèse esquissée de deux fermetures (Villevaudé et Neuilly sur Marne) et deux cessions (Santenay et Illiers Combray), se heurte aux réalités du terrain. Aussi, c'est pour y voir plus clair et rappeler nos revendications que l'UNSA, avec les autres OS, a demandé à rencontrer la Direction dans le cadre d'une audience unitaire (CGT – UNSA-Ferroviaire – Sud Rail – CFDT). Cette audience s'est tenue le 18 mai 2017.

D'emblée, la Direction a reconnu que le dossier est plus complexe qu'il n'y paraissait au départ. Dans un pays confronté au manque cruel de structures d'accueil pour les personnes âgées dépendantes, les autorités sanitaires ne laissent pas se fermer des établissements sans y regarder de plus près, surtout quand la qualité de la prise en charge et de l'accueil des pensionnaires est unanimement reconnue !

Les autorités sanitaires ont probablement suggéré à la Direction de revoir sa copie, responsabilité sociale oblige. **On ne raye pas d'un trait de plume des années d'accompagnement de la dépendance des retraités cheminots sans en parallèle avoir construit une politique sociale alternative et sans assurer la pérennité de l'existant.**

Lors de cette audience, la Direction a confirmé qu'elle se désengagera de la prise en charge directe des personnes âgées dépendantes, au profit d'une politique sociale axée sur le maintien de l'autonomie et de la prévention de la dépendance.

Aujourd'hui, la Direction se donne les moyens de trouver un ou des repreneurs. Il n'est plus questions à priori de fermeture. L'UNSA écrit ces propos avec beaucoup de prudence puisque "demain le soleil se lèvera une fois de plus à l'est, et qui sait ce qu'il entraînera comme effet ?". Il est question d'approcher les intervenants spécialistes du marché, car hélas la dépendance est devenue un marché, même si les opérateurs peuvent développer des approches très différentes puisque sont présents dans ce domaine : la Mutualité Française, des grandes associations caritatives mais également le marché privé de l'immobilier, spécialiste de la valorisation fiscale de l'investissement sur le 4<sup>ème</sup> âge...

La Direction c



UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



nes conditions.

**Première étape :** recherche d'un prestataire spécialiste du sujet capable d'accompagner l'Entreprise sur les aspects suivants, préalables indispensables à toute démarche de cession :

- ✔ **cartographie complète des établissements,**
- ✔ **mise en conformité des établissements aux règles comptables en cours dans les établissements sanitaires et sociaux,**
- ✔ **audit complet de chacun des établissements sur l'ensemble de ces aspects en vue de leur valorisation,**
- ✔ **évaluation du marché et recherche de partenaires susceptibles de faire des offres de reprise,**
- ✔ **préparation du dossier qui sera présenté durant l'été au Comité des engagements qui est une instance incontournable dans l'Entreprise.**

Le prestataire choisi pour accompagner la Direction dans ce dossier, en l'occurrence KPMG, vient de démarrer sa mission qui durera probablement jusqu'au début de l'été.

Ce n'est qu'avec l'accord du Comité des engagements que les démarches actives de négociation avec d'éventuels repreneurs pourront commencer.

Toutes les Organisations Syndicales, et l'UNSA tout particulièrement, ont regretté qu'il n'y ait pas eu clairement la présentation de la nouvelle politique en direction des pensionnés, avant d'acter la disparition de l'accompagnement direct de la dépendance. Cela eût été plus clair et certainement acceptable pour tout le monde. Car l'ensemble du dossier est à mettre en perspective **avec l'excédent actuel du budget du FASS (Fonds d'Action Sociale) qui avoisine les 30 millions d'euros.** Malgré toutes les propositions faites par les représentants des bénéficiaires, dont l'UNSA très active sur ce sujet, la politique d'action sociale en direction des pensionnés n'est pas définie pour le moment. Nous souhaitons et œuvrerons pour que les Groupes de Travail qui s'annoncent soient fructueux. **Un pari sur l'avenir, c'est en quelque sorte le challenge qui s'engage, et notre Organisation Syndicale défend une politique sociale de haut niveau.**

Si pour certaines OS, il eut été opportun de conserver un établissement en Ile de France, la réponse est claire : pas d'investissement « dans la pierre ». L'UNSA regrette cette position car l'investissement dans un nouvel établissement de séjour temporaire, axé sur des séjours à thème, aurait été une bonne manière de développer certains axes de prévention et aurait eu toute sa pertinence.

Il n'en sera rien, la Direction persiste et signe : "pas d'investissement dans la pierre". Elle prône plutôt la formation des personnels, l'accompagnement pour le maintien au domicile.

Pour autant, la fonte des effectifs de l'Entreprise, au rythme de la banque, ne permettra plus de donner corps à cette ambition. C'est pourquoi, solennellement et fermement, **l'UNSA-Ferroviaire demande un moratoire sur les effectifs de l'Action Sociale.** Nos effectifs de gestion vont être amputés d'une centaine d'emplois avec la cession des établissements. Ceci s'ajoute aux départs massifs de 2016 pour cause de retraite. Plus de 7110 cheminots ont quitté l'Entreprise, certains de manière précipitée.

**L'accompagnement demande de la prestation de service, du geste professionnel et des salariés. C'est notre exigence.**

#### **Le calendrier des opérations :**

**Pour ce qui concerne la cession des établissements, il est clair qu'une opération de reprise ne se fera pas à court terme. L'Entreprise recherchera plutôt un repreneur global pour les 4 établissements, mais le lotissement est envisageable. En ce qui concerne les instances représentatives du personnel, un suivi régulier sera fait au CE ÉPIC SNCF et le dossier sera présenté en CCGPF. Pour le personnel, la Direction dit vouloir préserver leurs intérêts et pour l'UNSA, la dimension du corps social est d'une extrême sensibilité : cet aspect est un point capital de la gestion de ce dossier d'évolution.**

**La consultation des CHSCT ne devrait pas intervenir au mieux avant la fin de l'année.**

